



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE
D'YEU

Séance du : 13 octobre 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/10/195

<p>Date Convocation 03/10/2025</p> <p>Date Affichage 06/10/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>- en exercice 27</p> <p>- présents 19</p> <p>- procurations 03</p> <p>- absents 05</p>	<p>Le 13 Octobre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Sophie FERRY, Michel BOURGERY et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Didier MARTIN, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	---

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS, MODIFICATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Carole Charuau

Cette délibération modifie le tableau des effectifs en raison des mouvements de personnel, de créations, modifications ou de suppressions de postes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs et notamment en raison des mouvements du personnel,

Vu le précédent tableau des effectifs en date du 17 septembre 2025,

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

Créations/suppressions/modifications de postes :

Suppressions/modifications	Créations
Filière administrative	
	1 Attaché territorial à temps complet à créer au 15/10/2025

Les rémunérations de ces emplois seront calculées sur la base d'un indice de la fonction publique. L'échelon et le régime indemnitaire seront définis par arrêté du Maire.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que figurant en annexe
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de l'Île d'Yeu sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade figurant dans le tableau des effectifs, sont inscrites au budget de l'exercice en cours
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU